

## EPAGE DOUBS DESSOUBRE

3 rue du Clos Pascal  
25190 SAINT-HIPPOLYTE  
03 81 37 02 78  
[contact@doubsdessoubre.fr](mailto:contact@doubsdessoubre.fr)  
[doubsdessoubre.fr](http://doubsdessoubre.fr)

SIRET 200 094 852 00015

Programme de restauration de la  
Trame turquoise Doubs Dessoubre 2022-2024

**Déclaration d'Intérêt Général (D.I.G)**

## 1. Cadre juridique

L'article L.211-7 du Code de l'Environnement définit que les collectivités territoriales et leurs groupements, tels qu'ils sont définis au deuxième alinéa de l'article L.5111-1 du Code Général des collectivités territoriales, ainsi que les établissements publics territoriaux de bassin prévus à l'article L.213-12 du présent code peuvent, sous réserve de la compétence attribuée aux communes par le I bis du présent article, mettre en œuvre les articles L.151-36 à L.151-40 du code rural et de la pêche maritime pour entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux, si existe.

Les articles R.214-99 du Code de l'Environnement précise la teneur du dossier de DIG :

- Un mémoire justifiant l'intérêt général ou l'urgence de l'opération,
- Un mémoire explicatif présentant de façon détaillée :
- Une estimation des investissements par catégorie de travaux, d'ouvrages ou d'installations,
- Les modalités d'entretien ou d'exploitation des ouvrages, des installations ou du milieu qui doivent faire l'objet des travaux ainsi qu'une estimation des dépenses correspondantes
- Un calendrier prévisionnel de réalisation des travaux et d'entretien des ouvrages, des installations ou du milieu qui doit faire l'objet des travaux.

L'article L.151-37 du code rural dispose que sont dispensés d'enquête publique, sous réserve qu'ils n'entraînent aucune expropriation et que le maître d'ouvrage ne prévoient pas de demander une participation financière aux personnes intéressées, les travaux d'entretien et de restauration des milieux aquatiques.

En application des articles mentionnés, l'EPAGE en sa qualité de gestionnaire de la compétence GEMAPI sur le territoire concerné est en mesure de porter et de réaliser des travaux de protection du milieu aquatique mentionnés plus bas. Aucune contribution financière n'étant demandée aux propriétaires et aucune expropriation n'étant prévues, les travaux faisant l'objet de la présente DIG ne sont pas soumis à enquête publique.

## 2. Demandeur de la DIG

L'EPAGE Doubs Dessoubre est un établissement public de type syndicat mixte ouvert créé le 1er janvier 2021 par arrêté préfectoral, reconnu Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) au sens de l'article L 213-12 du Code de l'Environnement par arrêté préfectoral le 21 décembre 2021.

Cette structure est née sur les bases du Syndicat Mixte d'Aménagement du Dessoubre et de Valorisation du Bassin Versant créé en 2011. Elle comptait parmi ses membres historiques quatre des six membres de la nouvelle structure. Le Département du Doubs, aujourd'hui membre de cet EPAGE, a accompagné l'ancienne structure dès ses premières années d'existence, tant sur le plan technique que financier. Ainsi, en plus des 4 membres historiques, un nouvel EPCI et le Département du Doubs ont intégré le nouveau syndicat devenu EPAGE.

Les membres de cette nouvelle structure sont :

- Communauté de communes du Pays de Maîche ;
- Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs ;
- Communauté de communes du Plateau du Russey ;
- Communauté de communes du Pays de Sancey-Belleherbe ;
- Communauté de communes du Doubs Baumois ;
- Département du Doubs.

Ainsi, 137 communes constituent le périmètre de l'EPAGE Doubs Dessoubre. Elles sont situées sur l'intégralité des Communautés de communes du Pays de Maîche, du Plateau du Russey, du Pays de Sancey-Belleherbe et en partie des Communautés de communes des Portes du Haut-Doubs et du Doubs Baumois.

L'EPAGE assure, sur son territoire d'intervention, la gestion globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques ainsi que la valorisation et la protection de son territoire dans les domaines environnementaux.

Il assure par ailleurs, sur son périmètre d'intervention, la prévention des inondations ainsi que la gestion des cours d'eau. Son action s'inscrit dans les principes de solidarité territoriale, notamment envers les zones d'expansion des crues, qui fondent la gestion des risques d'inondation.

Il exerce ainsi l'intégralité de la compétence GEMAPI par transfert de ses membres.

Il intervient également en faveur de la prévention et de la lutte contre les pollutions et l'eutrophisation des eaux, ainsi qu'en faveur de l'amélioration de la connaissance et du suivi de la qualité des eaux.

Il assure l'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation, ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur son périmètre d'intervention.

Il élabore, anime et coordonne la mise en œuvre du document d'objectif du site Natura 2000 de la Vallée du Dessoubre (fusion des trois sites : Vallées du Dessoubre, de la Reverotte et du Doubs / Tourbière des Cerneux-Gourinots et zones humides environnantes, les Seignes des Guinots et le Verbois / Réseau de cavités à minioptères de Schreiber).

Enfin, il est autorisé à réaliser, au profit de ses adhérents ainsi que des collectivités territoriales, groupements de collectivités, établissements publics et autres pouvoirs adjudicateurs non-membres ou encore au profit de personnes privées, des missions de coopération et prestations se rattachant à ses compétences ou dans leur prolongement. Ces interventions s'effectuent suivant les modalités prévues par les lois et règlements en vigueur.

Contact : Sixtine GRONNIER--FINCK, Chargée de mission Milieux Naturels, [sgronnier-finck@doubsdessoubre.fr](mailto:sgronnier-finck@doubsdessoubre.fr), 06.49.12.42.85

### 3. Localisation des travaux

Les travaux concernent la mise en place d'abreuvoirs, la mise en défens des berges, la plantation d'une ripisylve et s'effectuent dans le cadre de l'appel à projet Eau et Biodiversité 2022 de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Ces travaux n'auront pas lieu en un seul point du territoire de l'EPAGE, mais sur plusieurs.

#### 3.1 Restauration de la trame turquoise du Cusancin

Les travaux se situent sur le Cusancin ainsi que sur le Sesserant, affluent rive gauche du Cusancin, sur les communes de Pont-les-Moulins et Guillon-les-Bains.

Les travaux prévus sur la commune de Pont-les-Moulins sont les suivants :

- 1 abreuvoir solaire
- 7 pompes à nez
- 1 260 ml de clôture
- 450 ml de ripisylve



Figure 1 : Localisation des travaux prévus au nord de la commune de Pont-les-Moulins sur orthophotographie et parcellaire cadastral.



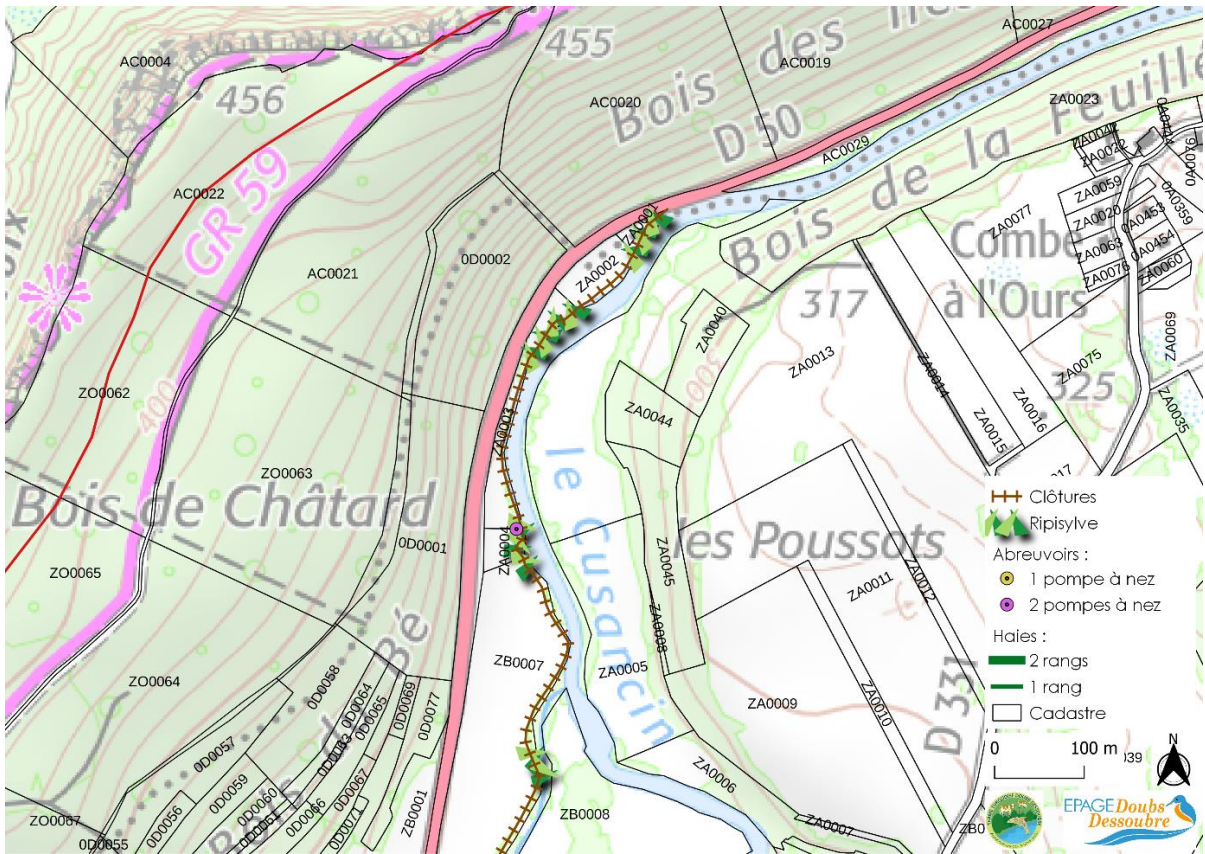


Figure 2 : Localisation des travaux prévus au nord de la commune de Pont-les-Moulins sur Scan25 et parcellaire cadastral.

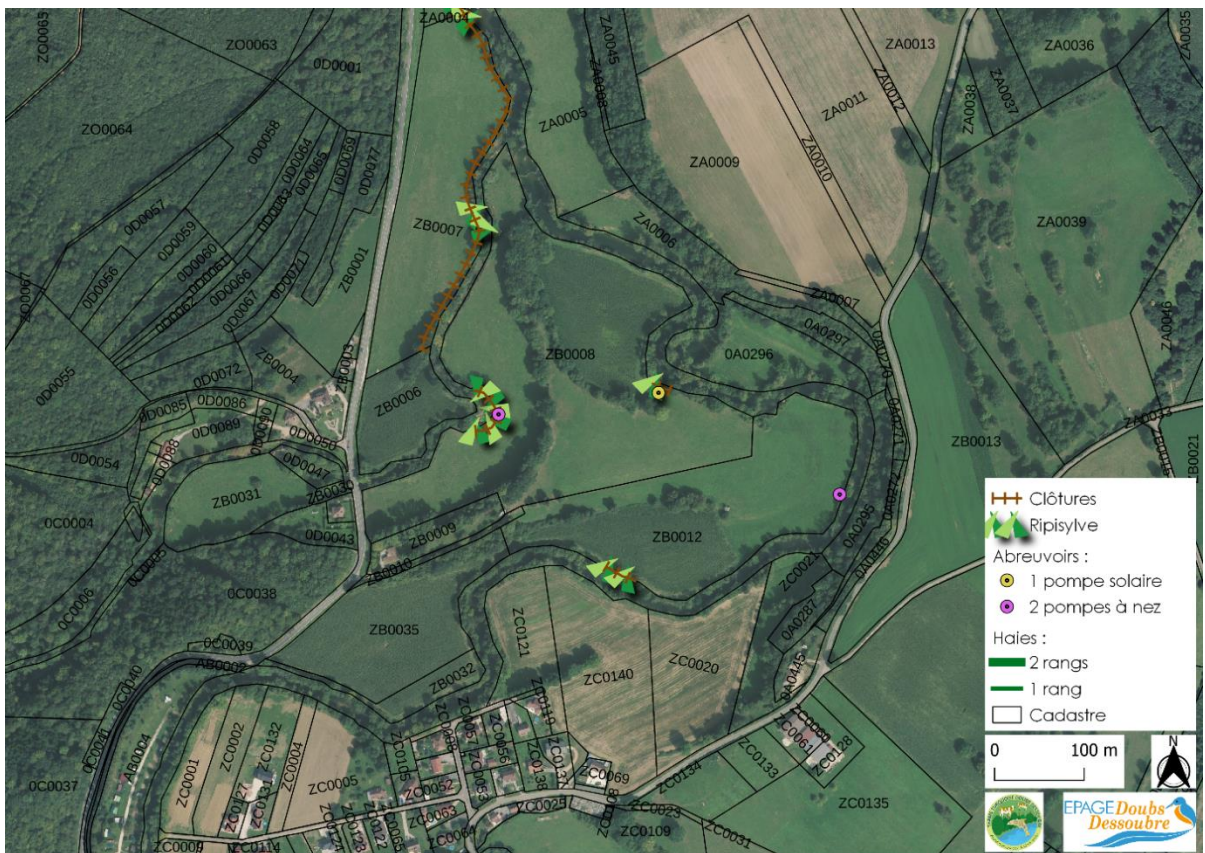


Figure 3 : Localisation de l'autre partie des travaux prévus sur la commune de Pont-les-Moulins sur orthophotographies et parcellaire cadastral.



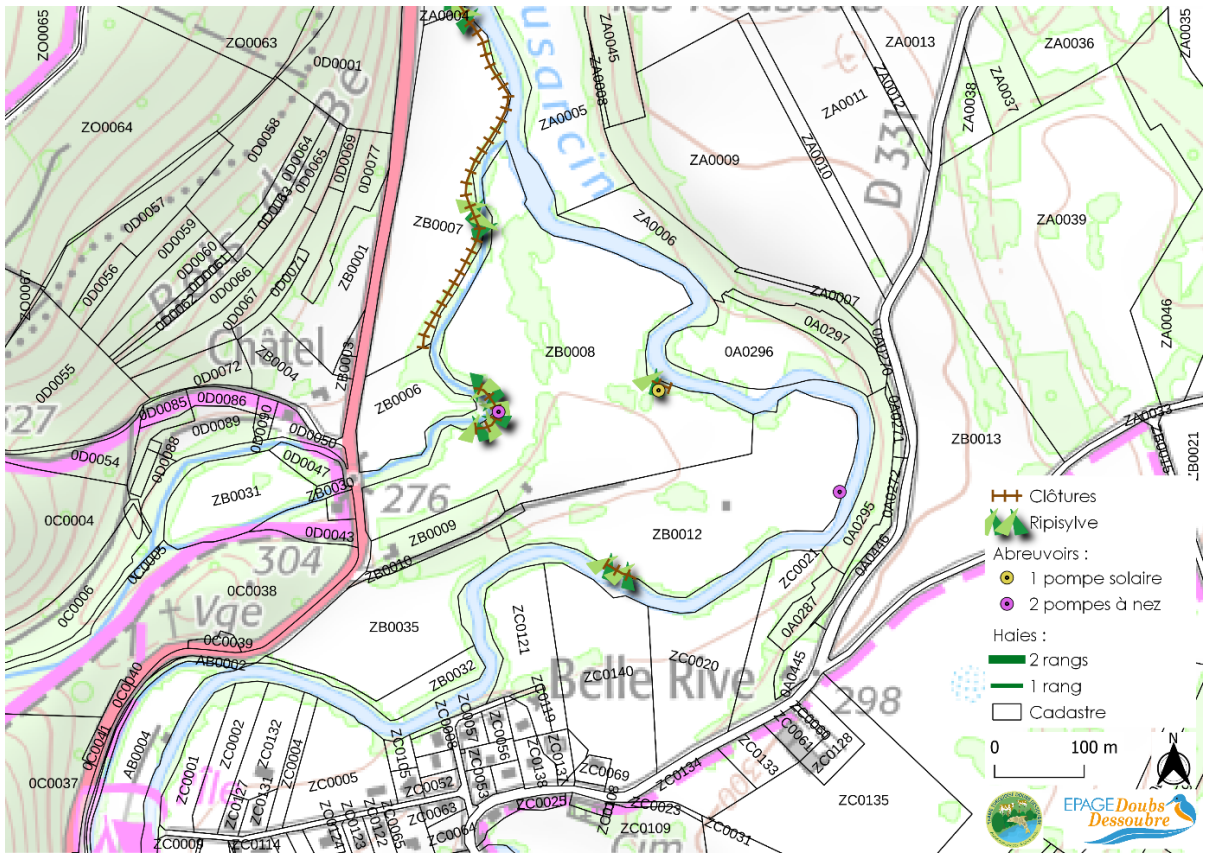


Figure 4 : Localisation du reste des travaux prévus au nord de la commune de Pont-les-Moulins sur Scan25 et parcellaire cadastral.



Figure 5 : Localisation des travaux prévus au sud de la commune de Pont-les-Moulins sur orthophotographies et parcellaire cadastral.

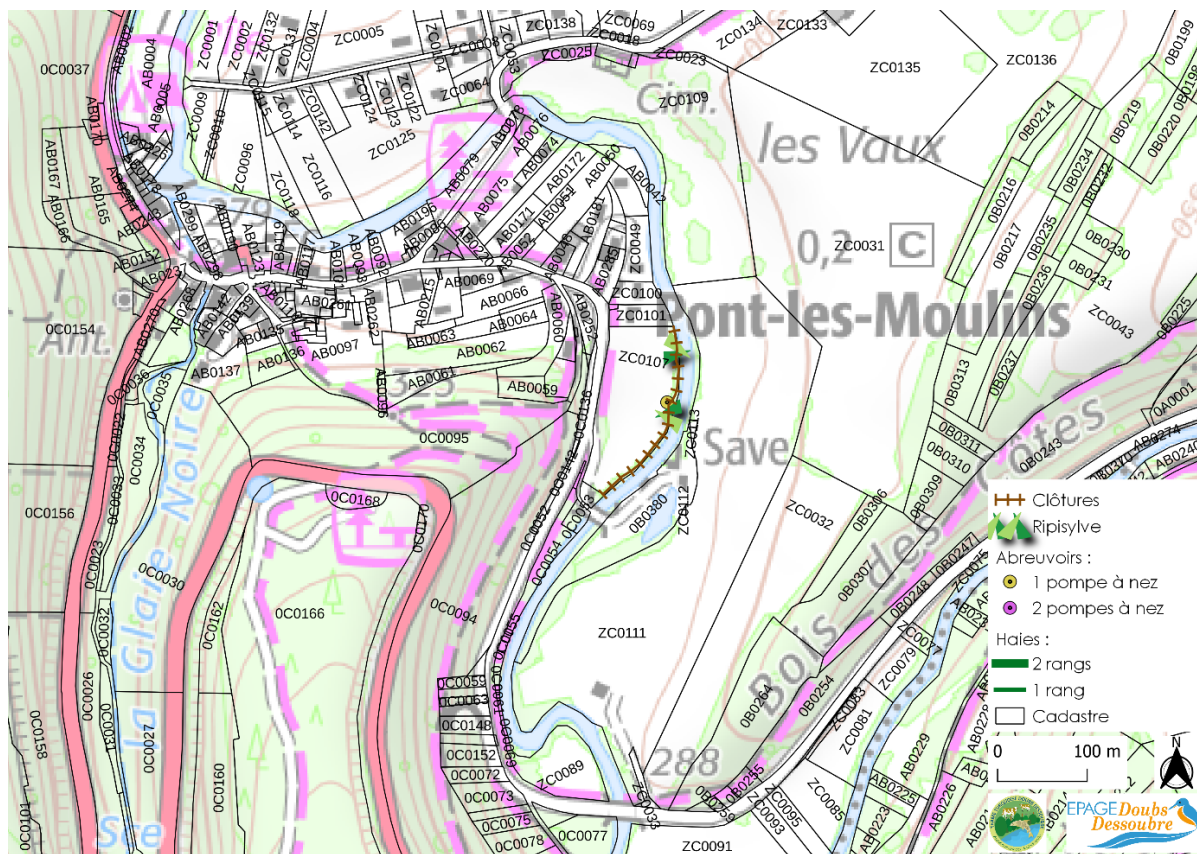


Figure 6 : Localisation des travaux prévus au sud de la commune de Pont-les-Moulins sur Scan25 et parcellaire cadastral.



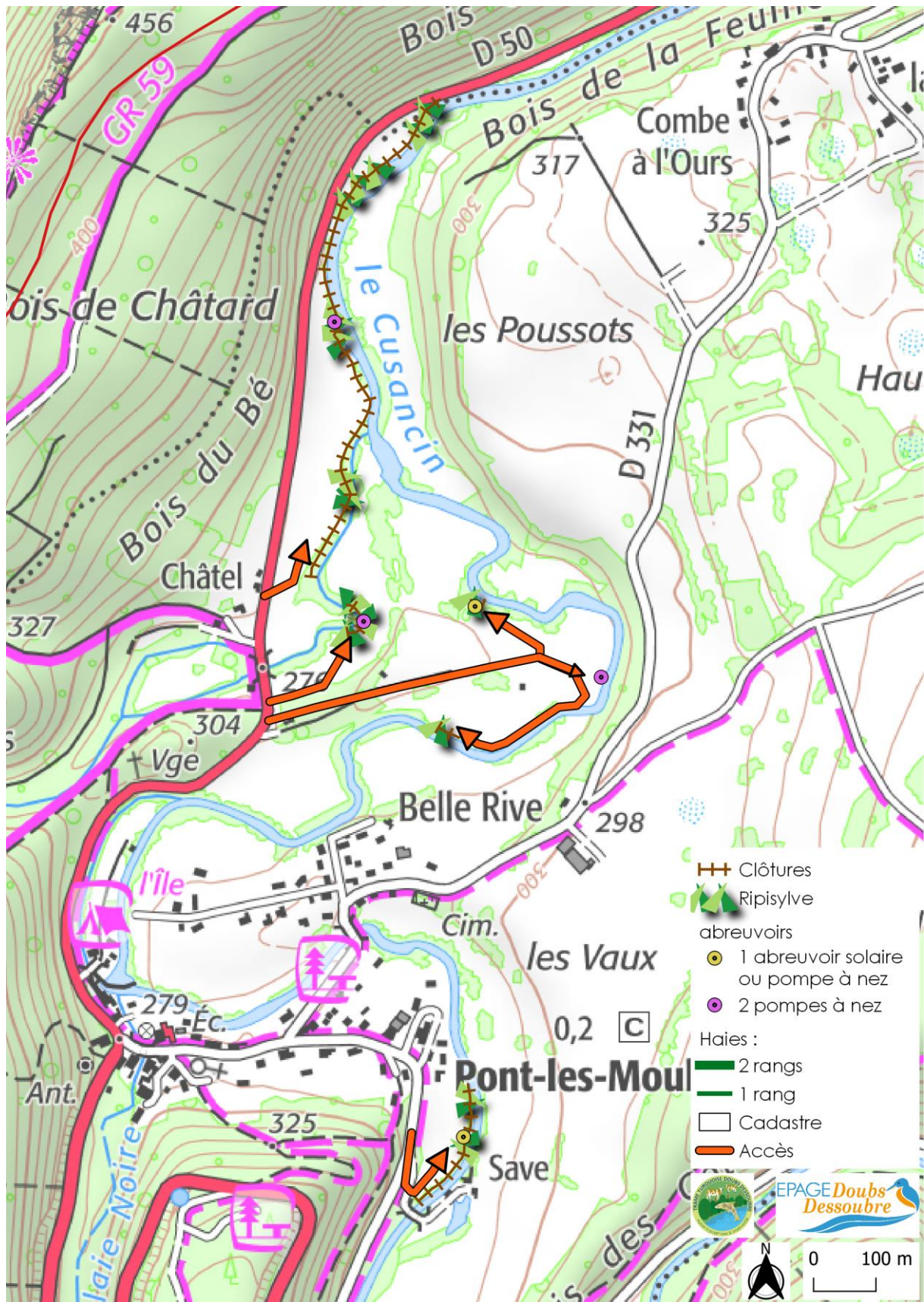


Figure 3 : Accès aux différents sites de travaux prévus sur la commune de Pont-les-Moulins.



Les travaux prévus sur la commune de Guillon-les-Bains sont les suivants :

- 30 ml de ripisylve



Figure 4 : Localisation des travaux prévus sur la commune de Guillon-les-Bains sur orthophotographies et parcellaire cadastral.

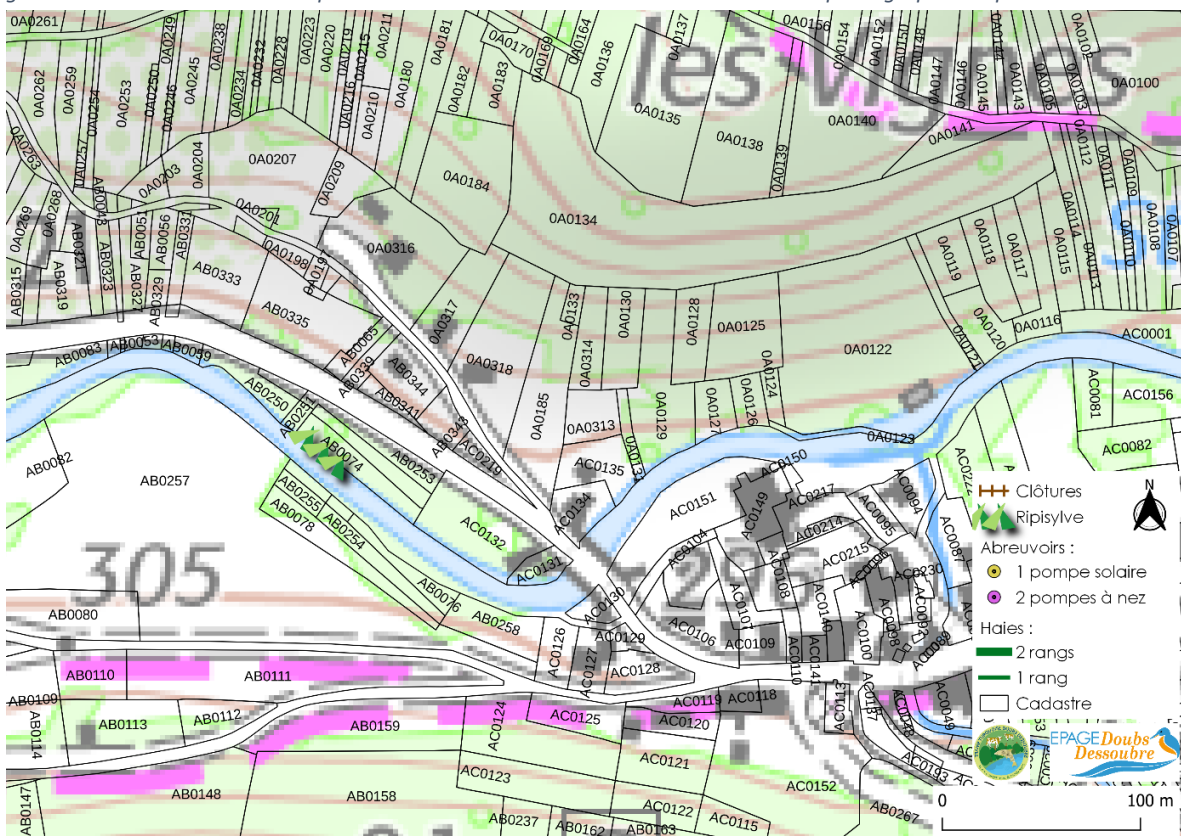


Figure 5 : Localisation des travaux prévus sur la commune de Guillon-les-Bains sur Scan25 et parcellaire cadastral.

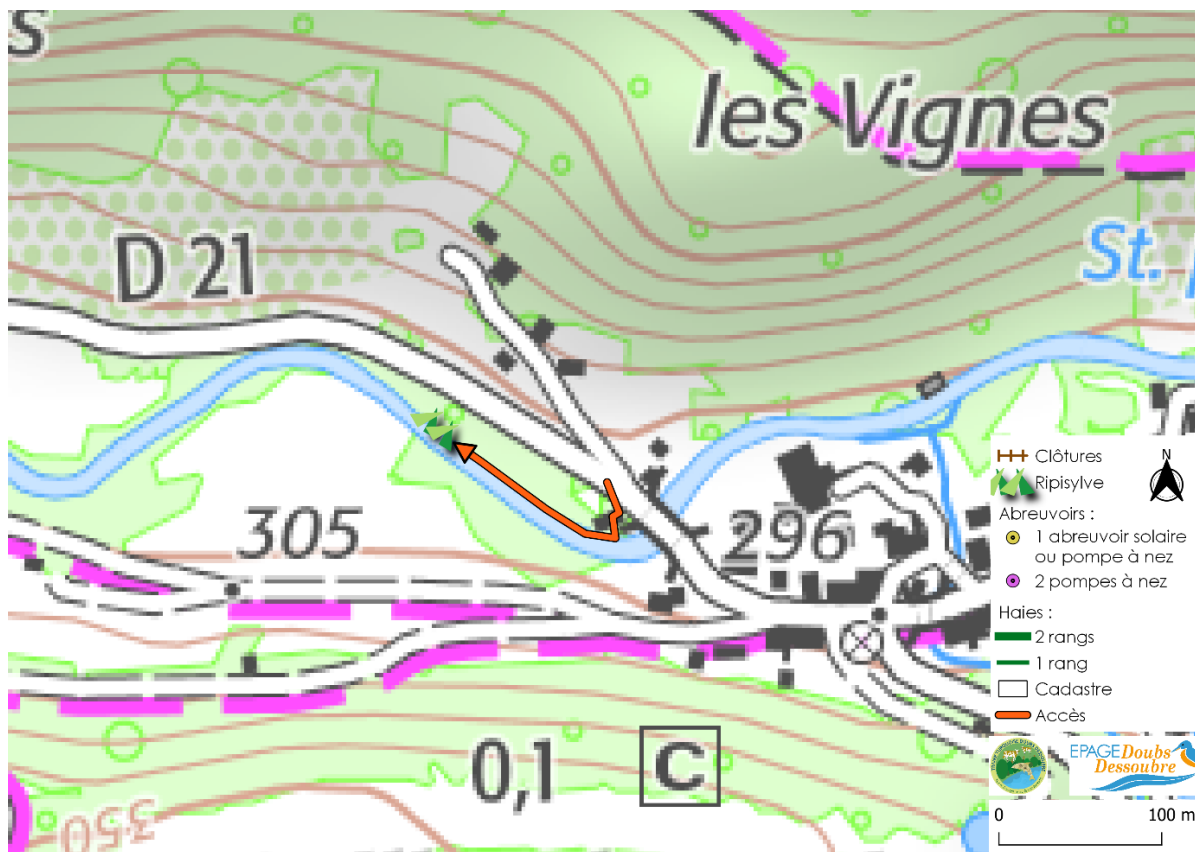


Figure 6 : Accès aux travaux prévus sur la commune de Guillon-les-Bains.

### 3.2 Mise en défens Dessoubre

Les travaux se situent sur le Dessoubre ainsi que sur des affluents sur les communes de Bretonvillers, d'Orgeans-Blanchefontaine et de Plaimbois-du-Miroir.

Les travaux prévus sur la commune d'Orgeans-Blanchefontaine sont les suivants :

- 1 abreuvoirs gravitaires
- 70 ml de clôture





Figure 7 : Localisation des travaux prévus sur la commune d'Orgeans-Blanchefontaine sur orthophotographies et parcellaire cadastral.

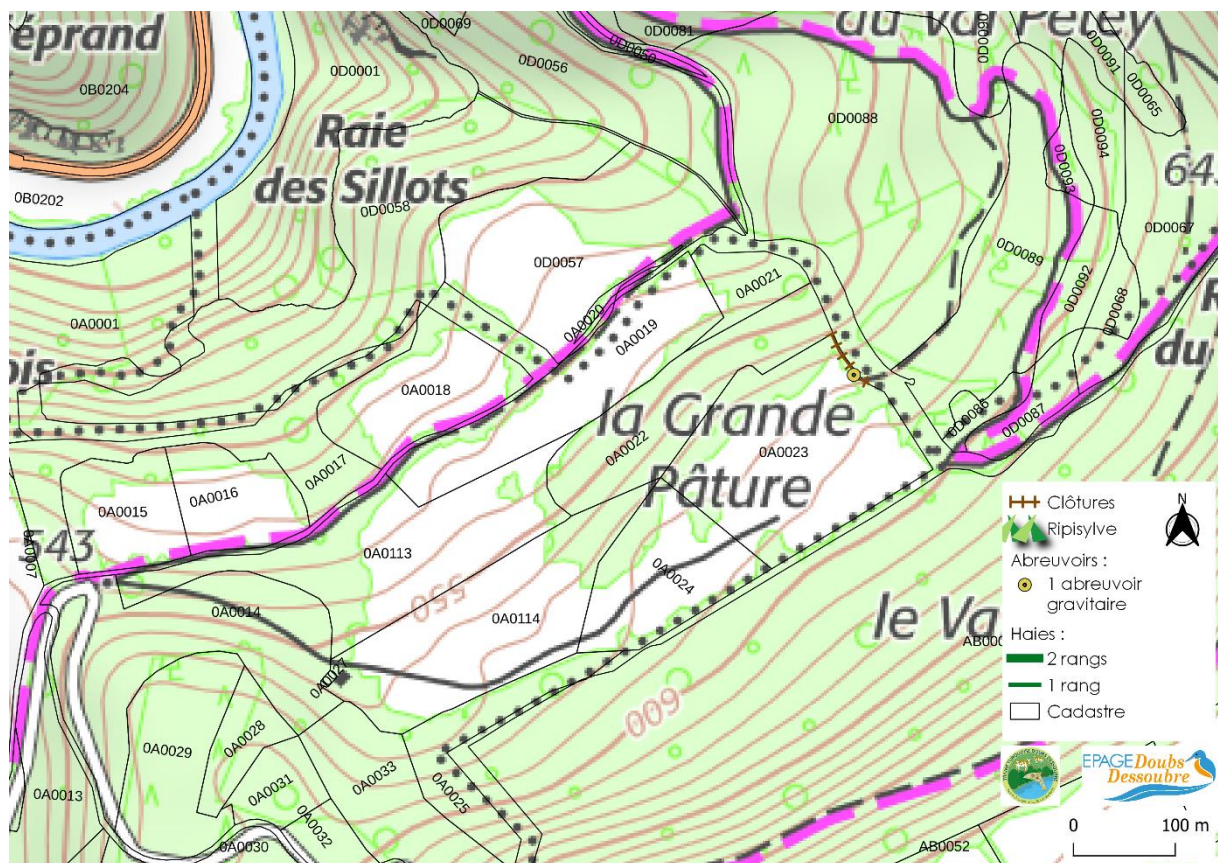


Figure 8 : Localisation des travaux prévus sur la commune d'Orgeans-Blanchefontaine sur Scan25 et parcellaire cadastral.



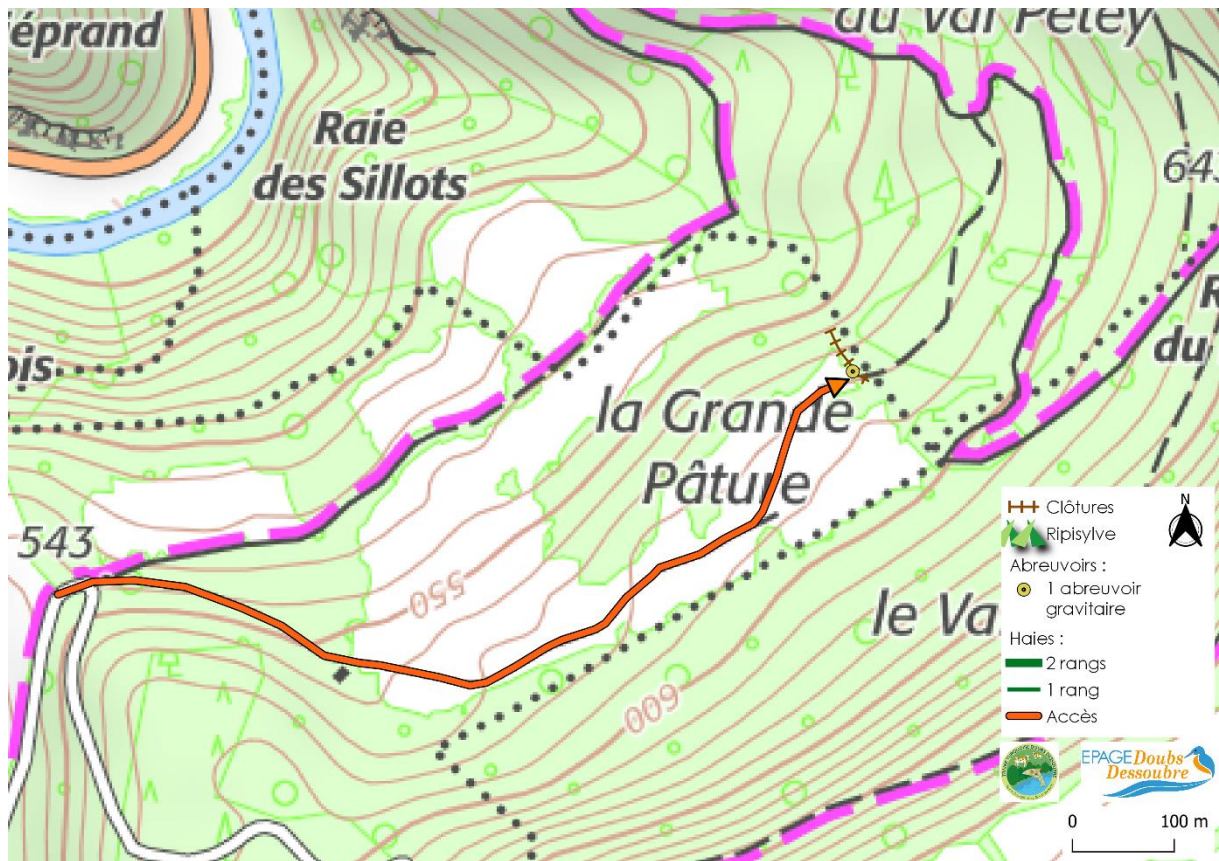


Figure 9 : Accès aux travaux prévus sur la commune d'Orgeans-Blanchefontaine.

Les travaux prévus sur la commune de Bretonvillers sont les suivants :

- 2 abreuvoirs solaires
- 180 ml de clôture
- 50 ml de ripisylve

Les travaux prévus sur la commune de Plaimbois-du-Miroir sont les suivants :

- 230 ml de clôture



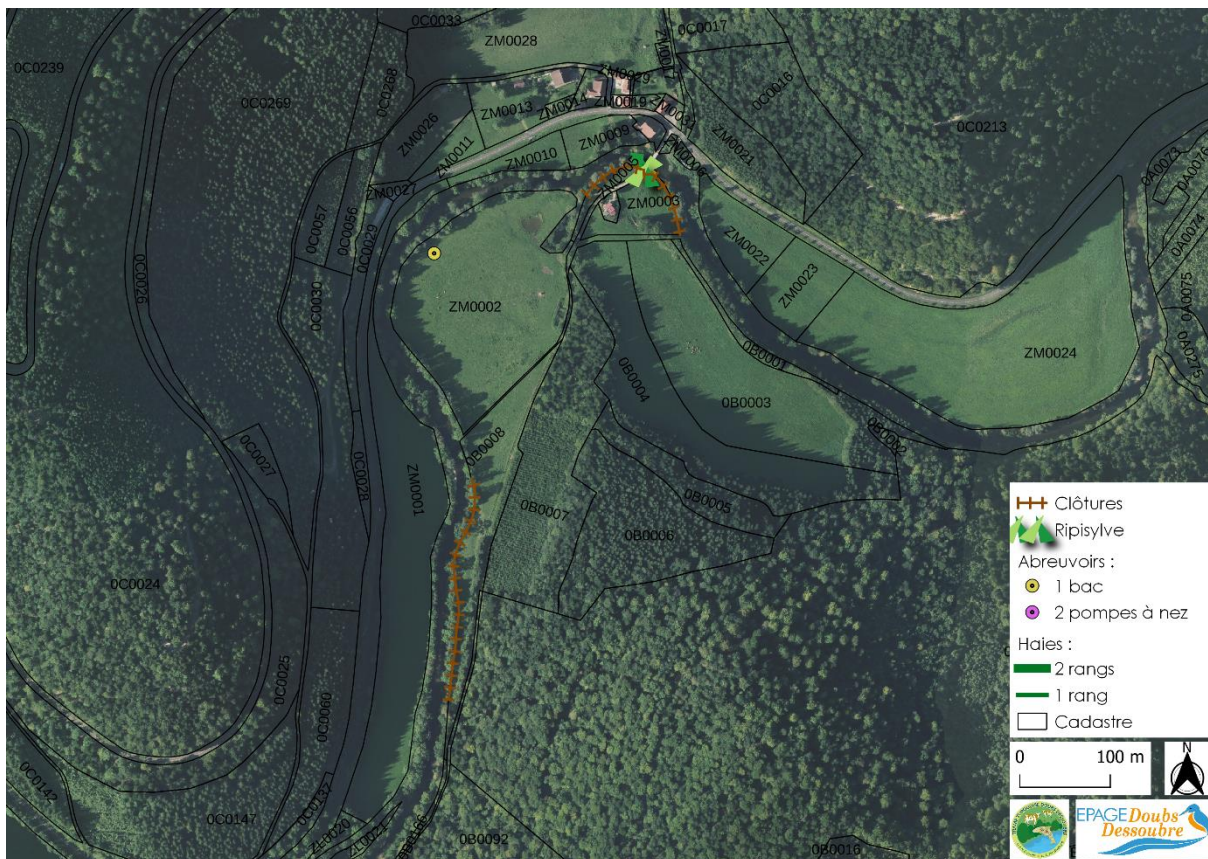


Figure 10 : Localisation des travaux prévus sur les communes de Bretonvillers et Plaimbois-du-Miroir sur orthophotographies et parcellaire cadastral.

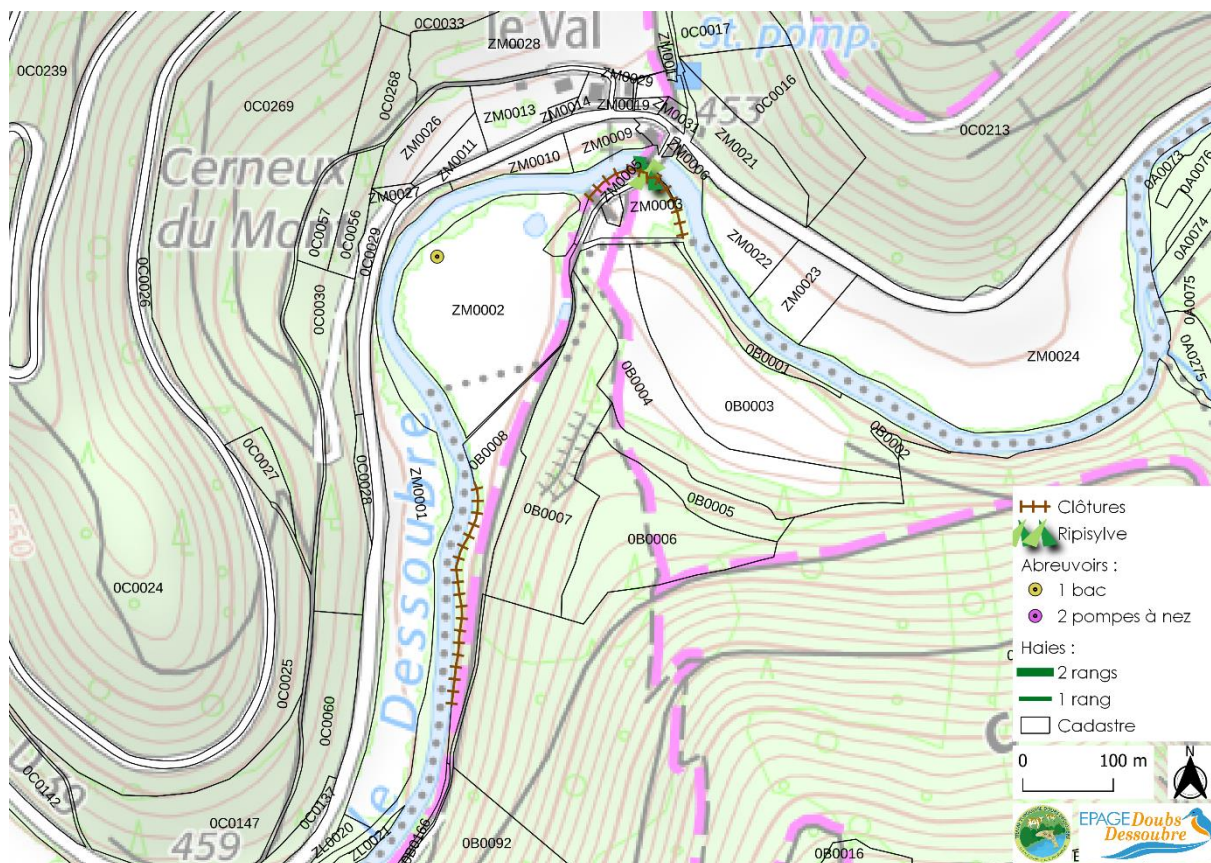
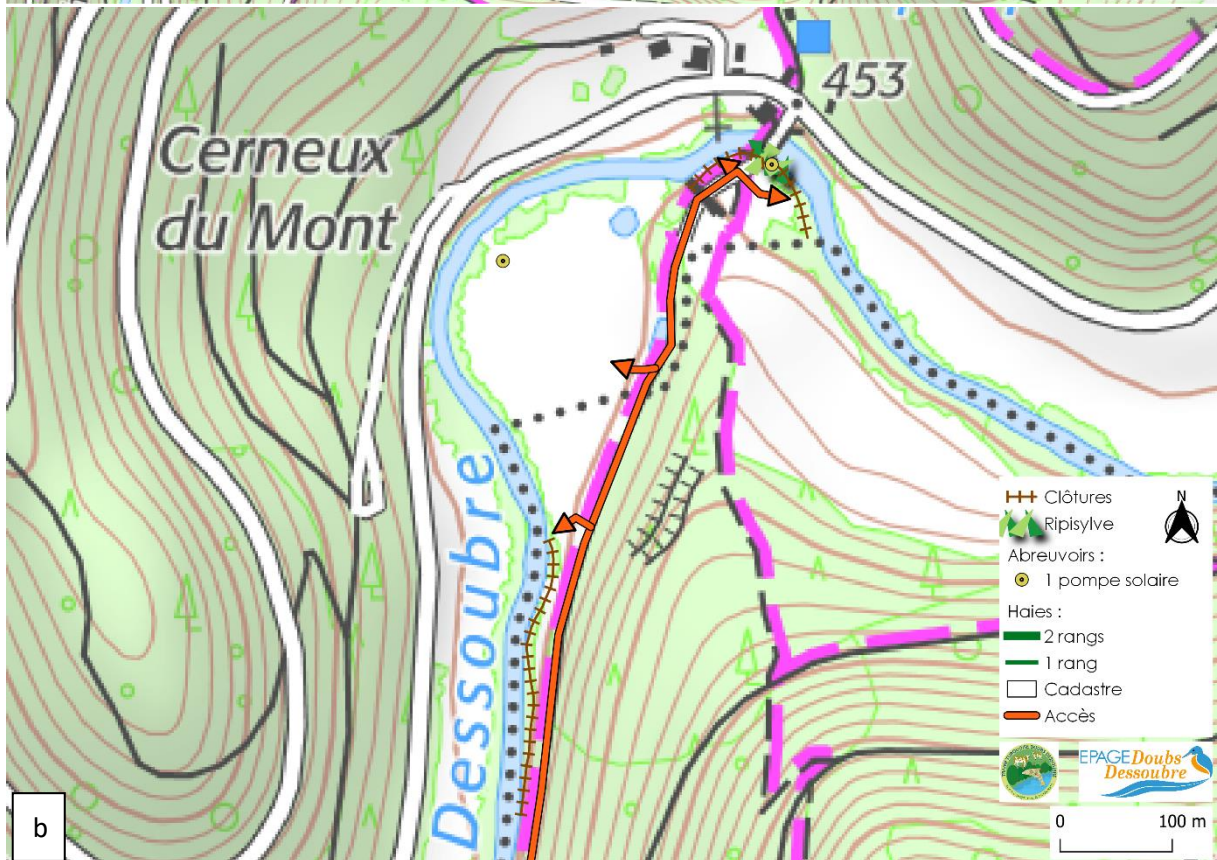


Figure 11 : Localisation des travaux prévus sur les communes de Bretonvillers et Plaimbois-du-Miroir sur Scan25 et parcellaire cadastral.





Figures 12 a. et b. : a. Accès aux travaux sur les communes de Bretonvillers et Plaimbois-du-Miroir depuis la D20 en raison de la fermeture du pont sur le Dessoubre au lieu-dit Le Val par arrêté municipal ; b. Zoom sur les accès au niveau des parcelles concernées par les travaux.



### 3.3 Parcelles et propriétaires concernés

Les parcelles et les propriétaires concernés par les aménagements sont présentés dans les tableaux ci-dessous. Des conventions ont été établies en amont des travaux entre propriétaires, exploitants agricoles le cas échéant et l'EPAGE Doubs Dessoubre.

Type d'aménagement	Communes	Parcelles concernées	Titre	Nom	Prénom
Mise en défens des berges	Pont-les-Moulins	25465 ZC 0107	Monsieur	Pequignot	Philippe
	Pont-les-Moulins	25465 ZA 0001	Monsieur	Waltz	Raymond
	Pont-les-Moulins	25465 ZA 0002	Monsieur	André	Jacky
	Pont-les-Moulins	25465 ZA 0003	Madame	Franquini	Christelle
	Pont-les-Moulins	25465 ZA 0004	Monsieur	Pequignot	Daniel
	Pont-les-Moulins	25465 ZB 0007	Madame	Thuriet	Paulette
	Pont-les-Moulins	25465 ZB 0008	Madame	Mouget	Christine
	Pont-les-Moulins	25465 ZB 0012	Madame	Lanchy	Françoise
	Plaimbois-du-Miroir	25456 0B 0008	Monsieur	Pillot	Michel
	Bretonvillers	25095 ZM 0002	Monsieur	Pillot	Michel
	Bretonvillers	25095 ZM 0005	Madame	Pillot	Madeleine
	Bretonvillers	25095 ZM 0003	Madame	Pillot	Madeleine
	Orgeans-Blanchefontaine	25433 0A 0023	Madame	Bulle	Paulette
Plantation	Pont-les-Moulins	25465 ZC 0107	Monsieur	Pequignot	Daniel
	Pont-les-Moulins	25465 ZA 0001	Monsieur	Waltz	Raymond
	Pont-les-Moulins	25465 ZA 0003	Madame	Franquini	Christelle
	Pont-les-Moulins	25465 ZA 0004	Monsieur	Pequignot	Daniel
	Pont-les-Moulins	25465 ZB 0007	Madame	Thuriet	Paulette
	Pont-les-Moulins	25465 ZB 0008	Madame	Mouget	Christine
	Pont-les-Moulins	25465 ZB 0012	Madame	Lanchy	Françoise
	Guillon-les-Bains	25299 AB 0074	Monsieur	Laulhe	Philippe
	Bretonvillers	25095 ZM 0005	Madame	Pillot	Madeleine
	Bretonvillers	25095 ZM 0003	Madame	Pillot	Madeleine
Pompe à nez	Pont-les-Moulins	25465 ZC 0107	Monsieur	Pequignot	Philippe
	Pont-les-Moulins	25465 ZA 0003	Madame	Franquini	Christelle
	Pont-les-Moulins	25465 ZA 0004	Monsieur	Pequignot	Daniel
	Pont-les-Moulins	24465 ZB 0008	Madame	Mouget	Christine
	Pont-les-Moulins	25465 ZB 0012	Madame	Lanchy	Françoise
Abreuvoirs gravitaires	Orgeans-Blanchefontaine	25433 0A 0023	Madame	Bulle	Paulette
Abreuvoirs solaires	Pont-les-Moulins	25465 ZB 0008	Madame	Mouget	Christine
	Bretonvillers	25095 ZM 0002	Monsieur	Pillot	Michel
	Bretonvillers	25095 ZM 0003	Madame	Pillot	Madeleine

Tableau 1 : Parcelles et propriétaires concernés par les différents types d'aménagements.

<b>Propriétaires</b>	<b>Communes</b>	<b>Parcelles concernées</b>	<b>Aménagements</b>
Pequignot Philippe	Pont-les-Moulins	25465 ZC 0107	Mise en défens Plantation Pompe à nez
Waltz Raymond	Pont-les-Moulins	25465 ZA 0001	Mise en défens Plantation
André Jacky	Pont-les-Moulins	25465 ZA 0002	Mise en défens
Franquini Christelle	Pont-les-Moulins	25465 ZA 0003	Mise en défens Plantation Pompe à nez
Pequignot Daniel	Pont-les-Moulins	25465 ZA 0004	Mise en défens Plantation Pompe à nez
Thuriet Paulette	Pont-les-Moulins	25465 ZB 0007	Mise en défens Plantation
Mouget Christine	Pont-les-Moulins	25465 ZB 0008	Mise en défens Plantation Pompe à nez Pompe solaire
Lanchy Françoise	Pont-les-Moulins	25465 ZB 0012	Mise en défens Plantation Pompe à nez
Laulhe Philippe	Guillon-les-Bains	25299 AB 0074	Plantation
Pilot Michel	Plaimbois-du-Miroir	25456 OB 0008	Mise en défens
	Bretonvillers	25095 ZM 0002	Mise en défens Pompe solaire
Pilot Madeleine	Bretonvillers	25095 ZM 0005	Mise en défens Plantation
	Bretonvillers	25095 ZM 0003	Mise en défens Plantation Pompe solaire
Bulle Paulette	Orgeans-Blanchefontaine	25433 OA 0023	Mise en défens Abreuvoir gravitaire

*Tableau 2 : Aménagements prévus sur les parcelles des différents propriétaires concernés.*



## 4. Détails des travaux

L'ensemble des travaux ne concernent pas le lit mineur sauf à la marge avec la mise en place de piquets pour fixer la crépine. Dans tous les cas, aucun engin ne se situera dans le lit mineur pour effectuer les travaux.

### 4.1 Pompe à nez

Les pompes à nez seront installées en haut de berge, fixée sur 4 piquets bois en acacia et reliées au cours d'eau par le biais d'un tuyau avec crépine avec clapet anti-retour en bout. La crépine pourra être fixée sur un piquet dans le lit du cours d'eau afin d'éviter tout risque de colmatage par des branches ou autres dérivants.

Une plateforme sera réalisée au droit de la pompe afin de stabiliser l'accès aux bovins.

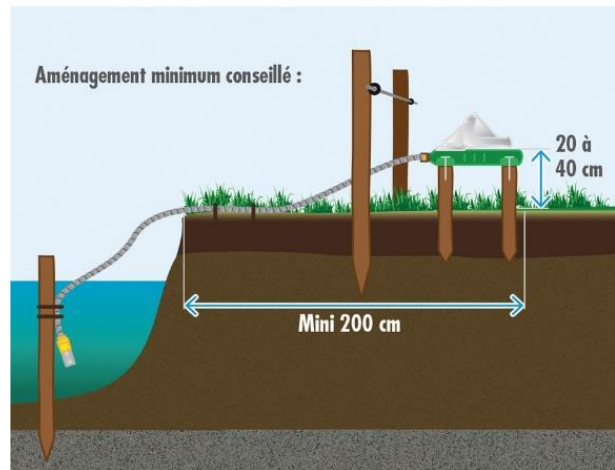


Figure 13 : Schéma de principe de l'installation des pompes à nez.



Figure 14 : Schéma de principe de l'installation des abreuvoirs gravitaires (Contrat de rivière Lesse).

### 4.2 Abreuvoir gravitaire

Les auges seront en béton, d'une contenance de 1000 L et installées à proximité de la berge. Chaque abreuvoir sera équipé d'un flotteur et alimenté par le cours d'eau via un tuyau avec crépine et clapet anti-retour. Un empierrement sera réalisé autour de l'abreuvoir pour stabiliser la zone.

### 4.3 Abreuvoir solaire

L'installation au droit du cours d'eau sera identique à celle pour l'abreuvoir gravitaire. A cela se rajoute, à proximité de l'auge, la mise en place d'un panneau photovoltaïque 80 Wc et 1 coffre avec batterie 12V et régulateur.

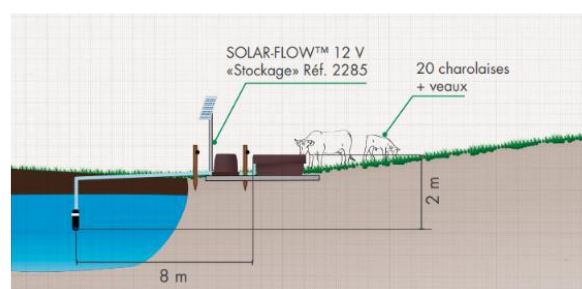


Figure 15 : Schéma de principe de l'installation des abreuvoirs solaires (La Buvette). Les distances sont indiquées à titre indicatif.

### 4.4 Mise en défens

Mise en place d'une clôture avec piquets d'acacia et 3 rangées de fils de fer barbelé.

## 4.5 Plantation

Plantation de boutures de saules ainsi que d'aulnes, uniquement sur le Cusancin. L'objectif n'est pas de refaire une ripisylve, mais bien de consolider les anciennes zones piétinées. La mise en défens permettra une régénération naturelle de la végétation.

## 4.6 Installations en lit mineur

Pour toutes les installations en lit mineur, à savoir les piquets acacia servant à la fixation des crépines pour les différents systèmes d'abreuvement, aucun engin ne se situera dans le lit mineur. La pose des piquets se fera à pied, ou si nécessaire avec un engin qui restera sur la berge.

L'impact de ces installations sur le milieu aquatique étant réellement réduit (pas réellement de départ de fines ou autre), aucune mesure particulière de préservation du milieu aquatique n'est prévue, à l'exception des huiles biodégradables et des kits anti-pollution.

## 4.7 Moyens utilisés

L'ensemble des travaux seront réalisés par des engins avec huile biodégradable.

Pour le Cusancin, le matériel utilisé est le suivant :

- Une pelle hydraulique 9 tonnes,
- Un tombereau 6 tonnes

Pour le Dessoubre, le matériel utilisé est le suivant :

- Une pelle hydraulique 5 tonnes
- Un dumper sur chenille marais 5 tonnes

## 5. Justification de l'intérêt général du projet

Le diagnostic, la définition et le dimensionnement du présent projet ont été réalisés pour répondre aux enjeux de la Directive Cadre sur l'Eau. Cette réglementation européenne impose en effet l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau à court ou moyen terme.

Le SDAGE Rhône Méditerranée Corse 2022-2027 définit les objectifs parmi lesquels figurent les orientations :

- OF 4 Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux
- OF 5B Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques
- OF 6A Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques

L'ensemble du programme de travaux est parfaitement conforme avec les orientations du SDAGE RMC et les autres documents réglementaires.

Le projet vise à restaurer le milieu aquatique au droit de zones de pâturages.



Les zones de piétinements génèrent des impacts sur le cours d'eau. Le piétinement entraîne une destruction des berges, une dégradation de la ripisylve et un sur-élargissement du lit mineur. L'ensemble de ces perturbations morphologiques conduisent à un réchauffement de l'eau et une plus grande eutrophisation du milieu. De plus, la divagation du bétail dans le cours d'eau a aussi un impact sur la qualité de l'eau via les déjections et le départ de fines. Ces éléments entraînent respectivement une augmentation de l'eutrophisation et un colmatage du fond du lit en aval.

L'impact environnemental se mesurera ainsi directement par une stabilisation des berges, la reconstitution d'une ripisylve et une baisse des facteurs aggravant l'eutrophisation des milieux aquatiques. Ces effets positifs constitueront un réel gain pour de nombreuses espèces, notamment aquatiques, mais également les espèces cible de la trame turquoise.

L'opération vise plusieurs objectifs écologiques et d'intérêt général, que sont :

- L'amélioration de la qualité de l'eau ;
- La restauration locale d'habitats avec la stabilisation des berges et la reconstitution d'une ripisylve.

De par ses objectifs et les principes de restauration mis en œuvre, le projet revêt un intérêt général.

## 6. Coût du projet

### 6.1 Chiffrage des travaux

Cusancin				
Missions	Unité	Prix HT	Montant TVA	Total TTC
Installation et repliement de chantier	Forfait	7 500	20	9 000
Pompe à nez	7	11 067	20	13 280,4
Abreuvoir solaire	1	4 310	20	5 172
Clôture	1 260 ml	11 466	20	13 759,2
Plantation ripisylve	450 ml	1 575	20	1 890
<b>Montant total Cusancin</b>		<b>35 918</b>	<b>20</b>	<b>43 101,6</b>
Dessoubre				
Missions	Unité	Prix HT	Montant TVA	Total TTC
Installation et repliement de chantier	Forfait	3 000	20	3 600
Abreuvoir solaire	2	17 000	20	20 400

Abreuvoir gravitaire	1	2 400	20	2 880
Clôture	480 ml	5 760	20	6 912
Plantation ripisylve	50 ml	175	20	210
<b>Montant total Dessoubre</b>		<b>28 335</b>	<b>20</b>	<b>34 002</b>

## 6.2 Financement

L'ensemble du projet est financé à 70 % par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse dans le cadre de l'Appel à projet Eau et Biodiversité 2022. Le reste à charge de 30 % incombe à l'EPAGE Doubs Dessoubre.

Aucune participation n'est demandée aux propriétaires ou aux exploitants.

## 7. Calendrier

Les interventions dans la vallée du Dessoubre et celle du Cusancin sont prévues entre la mi-octobre et la fin du mois de novembre 2023.